



Compte rendu

Commission BDM en LRMP
du 19 avril 2016 à Saussan



Projets présentés

1. **Base Avions Sécurité Civile** | Nîmes Garons (30) | Phase Conception | V3.1
2. **Siège social de Darver SAS** | Nîmes (30) | Phase Conception | V3.1
3. **Eglise Saint Dominique** | Nîmes (30) | Phase Conception | V3.2
2. **Médiathèque de Lodève** | Lodève (34) | Phase Conception | V3.2

Membres du jury BDM

Entreprises Benoit Amphoux (Maisons de Qualité), William Delaby (Arfobois), Roland Studer (Les Charpentiers d'Uzès) Thierry Tournes (Méditrag) **Maitrise d'ouvrage** Michel Irigoien (Ville de Montpellier), Fabrice Lamoureux (Conseil régional LRMP) **Architectes** Eric Grenier (Grenier d'Architecture), Jean-Jacques Johannet (Atelier JJ Johannet), Fabrice Perrin (Archistem), Christophe Sies (Celsius Environnement) **Experts** Frédéric Boeuf (École des Mines d'Alès), Céline Vachey (Ademe LRMP) **AMO** Dominique de Valicourt (IMBE), Philippe Guigon (Rénovétik), Mélanie Guergen (EODD Ingénieurs Conseils)

Equipe ECOBATP LR

- Catherine Bondau (ECOBATP LR)
- Laëtitia Pautut (ECOBATP LR)
- Christophe Prineau (ECOBATP LR)

L'équipe ECOBATP LR tient à remercier :

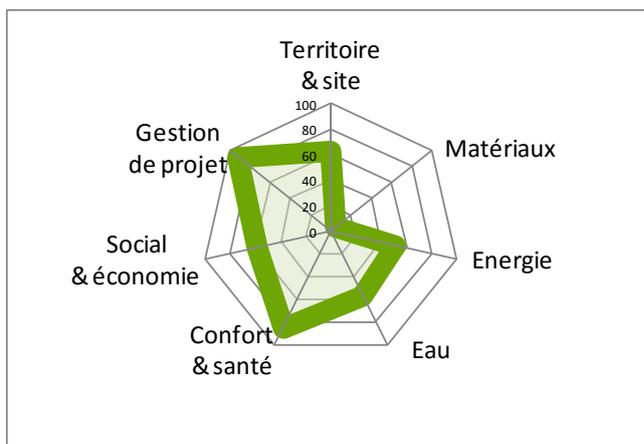
- Jean-Jacques Johannet pour la Présidence de la commission
- L'équipe de la société SDEEC pour son accueil, la visite et pour la mise à disposition de la salle

Base avions de la Sécurité Civile | Nîmes Garons (30) | Phase Conception | V3.1

Description du projet



Points de base (hors bonus innovation et cohérence durable)



Typologie	Bâtiment tertiaire Neuf
Démarche BDM (niveau visé)	Phase Conception : niveau Bronze (54/90 pts) Points de bonus innovation demandés : 0/5 Points de cohérence durable (à attribuer par le jury lors de la commission) :/10
Lieu	Nîmes Garons (30)
Maitre d'ouvrage	Ministère de l'Intérieur
Architecte	A+ Architecture
BET Technique	Deerns
Accompagnateur BDM	Christophe Sies (Celsius Environnement)
SHON/SDP	3040 m ²
Climat	H3
Consommation Cep	•RT -18,7%
Planning travaux	Début : Décembre 2015 Fin : Janvier 2017

Contexte du projet

- Abriter un savoir faire reconnu au delà de nos frontières.
- Projet unique en France – Exemplarité.
- Un projet fonctionnel (entre alerte et décollage: 30 minutes maxi.).
- Eclairage naturel, vue et acoustique irréprochable.
- Offrir à la vue de tous ses cinq façades (identifier la BASC tant du sol que depuis les airs).

Enjeux durables du projet

- Protéger nos forêts :
 - S'implanter sur une frange aéroportuaire délaissée.
 - Préserver hérissons et grenouille (étude d'impact, dossier loi sur l'eau et volet Natura).
 - A l'origine d'un développement d'activité économique (plusieurs centaines d'emplois).
- Améliorer le confort :
 - Objectif RT-15%.
 - Limitation des besoins en climatisation (STD).
 - Acoustique +++.
 - Véhicules électriques.
- Construire local.
- Développement activité économique (Actiparc Mitra).

Points innovation à valider par le jury (0 point de bonus en demande).

RAPPORT DE LA COMMISSION BDM :

- Validation des points issus de la grille BDM (points de base : 54/90 points).
- Bonus innovation : aucun point demandé.
- Attribution de 4 points pour la cohérence durable du projet.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION :

- La commission a apprécié qu'un maître d'ouvrage étatique puisse présenter un projet intégrant de la performance environnementale.
- La commission émet quelques remarques notamment concernant les choix constructifs qui ont été fait et suggère à la maîtrise d'ouvrage de retravailler sa grille d'analyse et de réflexion financière quant aux différentes solutions qui peuvent lui être proposés.
- La commission encourage l'équipe maîtrise d'ouvrage à continuer ses efforts pour ce projet et à intégrer la démarche BDM sur de futurs projets.

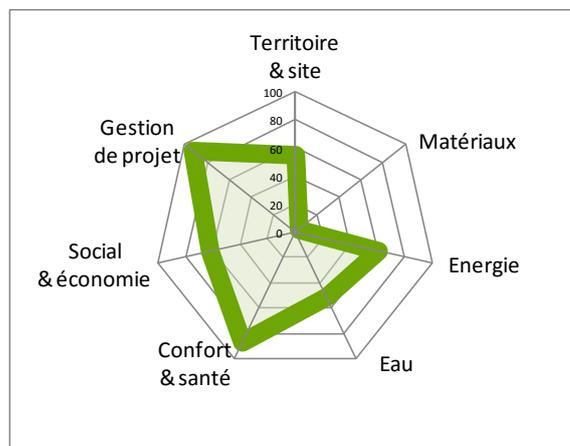
CONCLUSION : LE PROJET EST RECONNU BDM EN PHASE CONCEPTION : NIVEAU BRONZE (58 PTS)

Siège social de Darver SAS | Castries (34) | Phase Conception | V3.1

Description du projet



Points de base (hors bonus innovation et cohérence durable)



Typologie	Bâtiment tertiaire Neuf
Démarche BDM (niveau visé)	Phase Conception : niveau Bronze (54/90 pts) Points de bonus innovation demandés : 0/5 Points de cohérence durable (à attribuer par le jury lors de la commission) :/10
Lieu	Castries (34)
Maitre d'ouvrage	Darver SAS - SCI AB SIEGE
Architecte	A+ Architecture - SARL d'Architecture Pascal Megias
BET Technique	Celsius Environnement
Accompagnateur BDM	Christophe Sies (Celsius Environnement)
SHON/SDP	1370 m ²
Climat	H3
Consommation Cep	Cepmax : 132 kWhep/m ² Cep(sans PV) : 90 kWhep/m ² (RT-32%) Cep(avec PV) : 2 kWhep/m ² Cep(avec PV) = Cepmax – 98,48%
Planning travaux	Début : Novembre 2015 Fin : Août 2016

Contexte du projet

- Dans le cadre d'une démarche collaborative avec l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise, L'entreprise DARVER a souhaité confronter la conception du bâtiment qui abritera ses bureaux à une démarche environnementale cohérente.
- Les objectifs recherchés sont la limitation des consommations énergétiques et la recherche du confort.
- ...la genèse de BanYan...

Enjeux durables du projet

- Territoire
 - Compacité
 - Confort - Protections solaires
 - Déplacement doux
- Matériaux
 - Ecolabels / FSC et PEFC (Bois, peintures et vernis)

- Energie
 - RT 2012 32% hors PV et -98,5% avec PV
 - Comptages
- Confort et Santé
 - Inertie
 - Surventilation
 - Limitation des besoins en climatisation (STD)
- Social et Economie
 - Consultation - programmation
 - Crèche d'entreprise

Points innovation à valider par le jury (0 point de bonus en demande).

RAPPORT DE LA COMMISSION BDM :

- Validation des points issus de la grille BDM (points de base : 54/90 points).
- Bonus innovation : aucun point demandé.
- Attribution de 6 points pour la cohérence durable du projet.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION :

- La commission a apprécié qu'un maître d'ouvrage privé (entreprise de gros œuvre) ait essayé de proposer un projet intégrant de la performance environnementale.
- La commission suggère à l'équipe projet de continuer à réfléchir sur le type de béton qui sera utilisé dans le projet pour en limiter les impacts environnementaux. Il existe en effet sur le marché des bétons bas carbone.
- La commission suggère aussi de réfléchir à une approche "BEPOS compteur (tous usages confondus)" plutôt qu'à une approche "BEPOS RT (calcul réglementaire)". Des exemples sur ce sujet sont notamment apportés par la Ville de Montpellier.
- La commission encourage l'équipe maîtrise d'ouvrage à continuer ses efforts pour ce projet.

CONCLUSION : LE PROJET EST RECONNU BDM EN PHASE CONCEPTION : NIVEAU BRONZE (60 PTS)

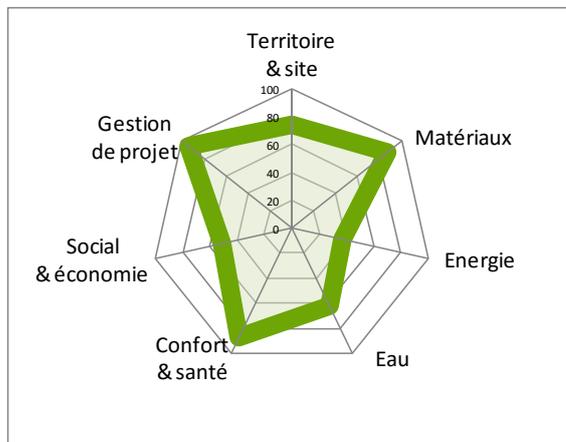
(le nombre total de points est suffisant pour atteindre le niveau Argent mais les prérequis ne sont pas tous respectés pour obtenir ce niveau).

Eglise Saint Dominique | Nîmes (30) | Phase Conception | V3.2

Description du projet



Points de base (hors bonus innovation et cohérence durable)



Typologie	Bâtiment tertiaire Réhabilitation
Démarche BDM (niveau visé)	Phase Conception : niveau Bronze (66/90 pts) Points de bonus innovation demandés : 0/5 Points de cohérence durable (à attribuer par le jury lors de la commission) :/10
Lieu	Nîmes (30)
Maitre d'ouvrage	Evêché de Nîmes
Architecte	Atelier Grenier d'Architecture
BET Technique	BET ETE (Fluides et Thermique) / BETS Aigoïn (Structure béton) / Bernard Poissonnier (Economiste)
Accompagnateur BDM	Eric Grenier (Atelier Grenier d'Architecture)
SHON/SDP	1316 m ²
Climat	H3
Consommation Cep	Cep projet = 135,83 kWh/m ² .an Cep référence = 64,95 kWh/m ² .an
Planning travaux	Début : Septembre 2016 Fin : Décembre 2017

Enjeux et contexte du projet

- Territoire / Social et économie
 - Un projet qui valorise un élément remarquable du patrimoine du XXème siècle
 - Réhabilitation et mise en valeur d'un édifice en péril
 - Développement d'un projet social au cœur d'un territoire sensible
- Matériaux
 - Utilisation de matériaux locaux, durables et biosourcés
 - Mise en place d'une isolation en laine de bois
 - Création de faux plafonds bois
- Energie / Confort et Santé
 - Diminution des dépenses en énergie et amélioration du confort
 - Isolation des locaux en RDC, remplacement des menuiseries
 - Remplacement du système de chauffage
 - Création d'un système de ventilation naturelle de la Nef

Points innovation à valider par le jury (0 point de bonus en demande).

RAPPORT DE LA COMMISSION BDM :

- Validation des points issus de la grille BDM (points de base : 66/90 points).
- Bonus innovation : aucun point demandé.
- Attribution de 6 points pour la cohérence durable du projet.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION :

- La commission a apprécié la volonté du diocèse /évêché à proposer un projet intégrant de la performance environnementale dans un lieu de culte.
- La commission attire l'attention de l'équipe projet au traitement du confort dès la conception (sujet à privilégier). La STD doit être utilisée comme un outil vecteur de progrès et non comme un "juge de paix".
- La commission attire également l'attention quant à l'utilisation des outils utilisés (plutôt adaptés au logements ou au tertiaire (Dans ce type de projet, on dispose de grands volumes). Un travail de la part de BDM sur ce type de projet est à envisager
- La commission suggère aussi de réfléchir à une approche de sobriété énergétique en fonction de l'utilisation (ex. solution de prendre des couvertures quand il fait froid plutôt que de mettre le chauffage s'il y a peu utilisateurs).
- La commission encourage l'équipe maîtrise d'ouvrage à continuer ses efforts pour ce projet.

CONCLUSION :LE PROJET EST RECONNU BDM EN PHASE CONCEPTION : NIVEAU BRONZE (72 PTS)

(le nombre total de points est suffisant pour atteindre le niveau Argent mais les prérequis ne sont pas tous respectés pour obtenir ce niveau).

Médiathèque de Lodève | Lodève (34) | Phase Conception | V3.2

Description du projet



Points de base (hors bonus innovation et cohérence durable)

Conception

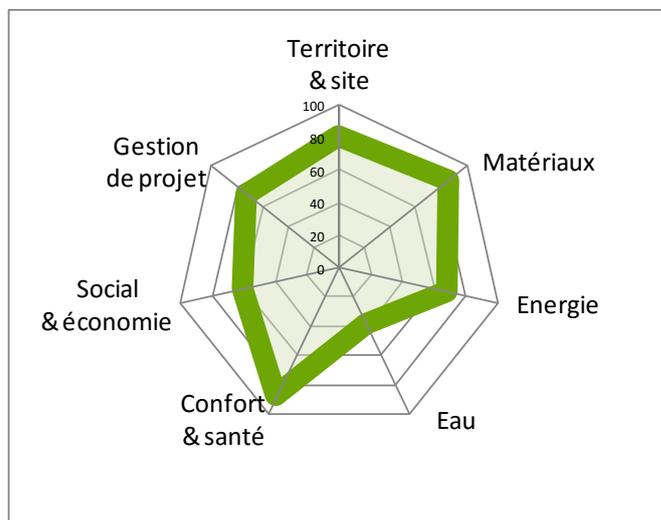
64 pts

Réalisation

- pts

Fonctionnement

- pts



Typologie	Bâtiment tertiaire Neuf & Réhabilitation
Démarche BDM (niveau visé)	Phase Conception : niveau Argent (64/90 pts) Points de bonus innovation demandés : 5/5 Points de cohérence durable (à attribuer par le jury lors de la commission) :/10
Lieu	Lodève (34)
Maitre d'ouvrage	Ville de Lodève
Architecte	Isabelle Berthet-Blondet / Carole Duru / Alexandre Senac
BET Technique	Icofluides / Anglade/NAO / Jourdan / ITS / AR.TO.TEC
Accompagnateur BDM	Mélanie Guergen (EODD Ingénieurs Conseils)
SHON/SDP	1078 m ² (neuf) et 754 m ² (réhabilitation)
Climat	H3
Consommation Cep	Neuf : Effinergie + : Cep = 46 kWh/m ² (sans PV) soit Cepref-65% (Cepmax : 79 kWh/m ² .an) Effinergie-Rénovation : Cep = 44 kWh/m ² soit Cepref-62% (Cepmax = 69 kWh/m ² .an)
Planning travaux	Début : Septembre 2016 Fin : Décembre 2017

Enjeux et contexte du projet

- Territoire / Social et économie
 - Un projet qui valorise un élément remarquable du patrimoine du XXème siècle
 - Réhabilitation et mise en valeur d'un édifice en péril

Enjeux et contexte du projet

- Réhabilitation ancien lycée Vallot, reconstruit sur un autre site à proximité
- Vie culturelle riche et très active à Lodève
- Médiathèque actuellement en saturation et portant de nouveaux projets y compris NTIC
- Territoire
 - Construction durable en périmètre historique (Cathédrale)
 - Association neuf et réhabilitation : Liaisonner et mettre en cohérence / Tenir compte des « points durs » (tour et arbre)

- Prévoir évolutions : Salle de spectacle en tranche conditionnelle / R+1 aménageable
- Matériaux
 - Construction bois et éco-matériaux, conservation de matériaux d'origine dans l'existant (murs pierre)
- Confort et santé
 - Assurer la conception bioclimatique avec les besoins fonctionnels et de l'existant (lumière, circulations, prise en compte et conservation de l'existant, public)
- Energie
 - Limiter les charges pour la Ville, maîtriser les équipements
 - Effinergie+ / Effinergie-Rénovation malgré usage médiathèque non soumis à la RT2012

RAPPORT DE LA COMMISSION BDM :

- Validation des points issus de la grille BDM (points de base : 64/90 points).
- Attribution de 5 points bonus innovation.
- Attribution de 8 points pour la cohérence durable du projet.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION :

- La commission a apprécié la qualité environnementale du bâtiment et félicite l'équipe projet pour le travail effectué et qui contribue à une continuité du patrimoine communal à travers la rénovation.
- La commission émet quelques remarques notamment concernant le fait que le vitrage dynamique ne puisse être valorisé dans la STD. Par ailleurs, un suivi en phase fonctionnement de cet équipement serait intéressant pour évaluer sa durée de vie au niveau des contraintes locales.
- La commission encourage l'équipe maitrise d'ouvrage à continuer ses efforts pour ce projet et à poursuivre la démarche BDM sur son territoire.

CONCLUSION : LE PROJET EST RECONNU BDM EN PHASE CONCEPTION : NIVEAU ARGENT (77 PTS)